



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
29 mai 2020

Etaient présents tous les conseillers en exercice,

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

**1) Conseiller Municipal Délégué**

Monsieur Jean-Claude GABELLE est désigné Conseiller Municipal Délégué

**2) Délibération fixant les indemnités du Maire des Adjoints et du Conseiller Municipal délégué**

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires adjoints, et Conseiller Municipal délégué puis l'invite à délibérer.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

La loi « Engagement et Proximité [n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#), a dans son article 92, revalorisé les indemnités de fonction des maires et les indemnités maximales de fonction des adjoints dans les communes de moins de 3 500 habitants :

Considérant l'article L 2123-24-1 3<sup>ème</sup> alinéa et L2123-24, 2<sup>ème</sup> alinéa, Le conseiller municipal délégué percevra une indemnité égale aux adjoints.

Considérant que la commune compte 1013 habitants.

Après en avoir délibéré;

Décide

– À compter de ce jour le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints et du Conseiller Municipal délégué est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

FONCTION	Taux appliqué de l'indice brut terminal
Maire	46%
1 <sup>er</sup> Adjoint	12%
2 <sup>ème</sup> Adjoint	12%
3 <sup>ème</sup> Adjoint	12%
4 <sup>ème</sup> Adjoint	12%
Conseiller Municipal Délégué	12%

- Les indemnités de fonction seront versées à compter du 29 mai 2020, et payées mensuellement.

N°2020/05/29-01

**3) Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au COMITE des AGES**

En vertu des statuts du Comité des Ages, la commune est représentée au sein du Comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 suppléants,

En vertu de l'article L5211-7 du CGCT, les délégués sont élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il devra être procédé, selon les modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Il vous est proposé de procéder à l'élection au scrutin secret des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du Comité des Ages. Les résultats du scrutin sont les suivants :

#### Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire

Candidat : Christian BISIAUX

Scrutin du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Nombre de voix obtenues : 14

Mr Christian BISIAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu délégué titulaire de la commune.

#### Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant

Candidat : Jérémie DELSART

Scrutin du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Nombre de voix obtenues : 14

Mr Jérémie DELSART ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu délégué suppléant de la commune.

#### Election du 2<sup>ème</sup> délégué titulaire

Candidat : Jean-Claude GABELLE

Scrutin du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Nombre de voix obtenues : 14

Mr Jean-Claude GABELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu délégué titulaire de la commune.

#### Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant

Candidat : Dominique BULTEZ

Scrutin du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Nombre de voix obtenues : 14

Madame Dominique BULTEZ ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue déléguée suppléante de la commune.

Au vu des résultats de ces votes, sont élus délégués de la commune et siègeront au Comité des Ages, les membres du conseil municipal désignés ci-après :

Délégués titulaires :

Mr Christian BISIAUX  
Domicilié 59 rue de Monchaux 59227 VERCHAIN MAUGRE  
Né le 22/02/1957 à Verchain-Maugré

Et

Mr Jean-Claude GABELLE  
Domicilié 8 rue de la Layette 59227 VERCHAIN MAUGRE  
Né le 30/01/1961 à Verchain Maugré

Délégués suppléants :

Mr Jérémie DELSART,  
Domicilié 1 rue Neuve 59227 VERCHAIN MAUGRE  
Né le 18/08/1972 à Cambrai

Et

Me Dominique BULTEZ  
Domiciliée 2 rue de la Layette 59227 VERCHAIN MAUGRE  
Né le 03/02/1962 à Somain

N°2020/05/29-02

**4 Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au SIDEHAV (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes)**

Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités ; Mr le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal d'élire en son sein des délégués pour siéger au SIDEHAV

Monsieur le Maire décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant et fait appel à candidatures

**DELEGUES TITULAIRES**

Sont candidats : Christian BISIAUX, Ludovic PETIT

Le dépouillement des votes qui se sont déroulés à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers amenés à voter : 14

ONT OBTENU :

Christian BISIAUX : 14 voix

Ludovic PETIT : 14 voix

Christian BISIAUX et Ludovic PETIT sont désignés à la majorité délégués titulaires au SIDEHAV

**DELEGUE SUPPLEANT**

A fait acte de candidature : Bruno PARENT

Le dépouillement des votes qui se sont déroulés à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers amenés à voter : 14

A OBTENU

Bruno PARENT: 14 voix

Bruno PARENT est désigné à la majorité des voix délégué suppléant au SIDEHAV.

N°2020/05/29-03

## **5 Désignation de deux délégués titulaires au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle**

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune est représentée au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle par deux délégués titulaires. Suite au renouvellement des conseils municipaux, il appartient au conseil municipal d'élire ses délégués.

Monsieur le Maire décide de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et fait appel à candidatures

Sont candidats : Thomas SOREAU et Me Catherine DE MEYER

### **DELEGUES TITULAIRES :**

Le dépouillement des votes qui se sont déroulés à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers amenés à voter : 14

ONT OBTENU :

Thomas SOREAU: 14 voix

Catherine DE MEYER : 14 voix

**Thomas SOREAU et Me Catherine DE MEYER** sont désignés délégués titulaires.

N°2020/05/29-04

## **6 Désignation des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Candidatures présentées : Mme Catherine DE MEYER, Mme Nathalie DELACHE, Mme Marie-Laure MAROUSEZ, Mme Fabienne RENAUT.

Le déroulement du vote qui a eu lieu à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 14

Nombre d'exprimés : 14

Majorité absolue : 8

ONT OBTENU :

-Mme Catherine DE MEYER : 14 voix

-Mme Nathalie DELACHE : 14 voix

-Mme Marie-Laure MAROUSEZ : 14 voix

-Mme Fabienne RENAUT : 14 voix

Mme Catherine DE MEYER, Mme Nathalie DELACHE, Mme Marie-Laure MAROUSEZ, Mme Fabienne RENAUT désignées membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

N°2020/05/29-05

## **7 Nomination d'un Correspondant Défense**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des récentes élections municipales, des changements sont intervenus dans de nombreuses communes et qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour de la liste de correspondants « défense et de sécurité civile ».

Monsieur le Maire rappelle le rôle du correspondant défense qui se situe dans l'application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Cette personne doit être un conseiller municipal, susceptible d'être joint au téléphone par les services de permanence de la Préfecture. Son rôle consiste à être le vecteur en cas de crise de quelque nature que ce

soit (intempéries, accidents de la circulation, accident technologique, menaces, pandémie grippale...) entre les services de l'Etat et les services municipaux en charge des mêmes dossiers. Il peut être utilement associé aux cellules de crise prévues dans les plans de sauvegarde communaux. Il est aussi invité à participer à des réunions d'information.

Il vous est demandé Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de procéder à l'élection du nouveau conseiller défense.

Mr **Damien TAISNE** fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mr Damien TAISNE, « correspondant défense ».

N°2020/05/29-06

## **8 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L2122-22 autorise le conseil municipal à déléguer certaines attributions

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité de confier au maire pour la durée du mandat

-D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (1<sup>er</sup> alinéa)

-De fixer, dans la limite de 2.500€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (2<sup>ème</sup> alinéa)

-De procéder, dans la limite de 250.000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (3<sup>ème</sup> alinéa)

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4<sup>ème</sup> alinéa)

-De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (5<sup>ème</sup> alinéa)

-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (6<sup>ème</sup> alinéa)

-De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (7<sup>ème</sup> alinéa)

-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8<sup>ème</sup> alinéa)

-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9<sup>ème</sup> alinéa)

-De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (10<sup>ème</sup> alinéa)

-De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (11<sup>ème</sup> alinéa)

-De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (14<sup>ème</sup> alinéa)

-D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ; à savoir : vandalisme ou dégradation ou vols sur biens publics ou sur véhicule ou matériel ou outillage de la commune (16<sup>ème</sup> alinéa)

-De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000€ (17<sup>ème</sup> alinéa)

-De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (18<sup>ème</sup> alinéa)

-De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (19<sup>ème</sup> alinéa)

-De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50.000€ (20<sup>ème</sup> alinéa)  
-D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (24<sup>ème</sup> alinéa)

Les délégations consenties en application du 3<sup>o</sup>alinéa du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

En cas d'empêchement, en l'absence du Maire, le conseil municipal désigne Me Catherine DE MEYER, 1<sup>ère</sup> adjointe, comme suppléante.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

N°2020/05/29-07

## **9 COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES**

### **COMMISSION « URBANISME et ENVIRONNEMENT »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à six : le Maire, président de droit et cinq membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Désignation de cinq membres :

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Jean-Claude GABELLE, Bruno PARENT, Emilie SAILLY, Marie-Laure MAROUSEZ, Ludovic PETIT

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Jean-Claude GABELLE :	14 voix,
Bruno PARENT:	14 voix
Emilie SAILLY:	14 voix
Marie-Laure MAROUSEZ:	14 voix
Ludovic PETIT:	14 voix

**Jean-Claude GABELLE, Bruno PARENT, Emilie SAILLY, Marie-Laure MAROUSEZ, Ludovic PETIT**

**sont désignés membres de la commission « Urbanisme et Environnement»**

### **COMMISSION « TRAVAUX et SECURITE»**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à sept : le Maire, président de droit et six membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Désignation de six membres :

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Jean-Claude GABELLE, Bruno PARENT, Cécile BISIAUX, Marie-Laure MAROUSEZ, Thomas SOREAU, Ludovic PETIT,

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Jean-Claude GABELLE :	14 voix
Bruno PARENT:	14 voix
Cécile BISIAUX :	14 voix
Marie-Laure MAROUSEZ:	14 voix
Thomas SOREAU:	14 voix
Ludovic PETIT :	14 voix

**Jean-Claude GABELLE, Bruno PARENT, Cécile BISIAUX, Marie-Laure MAROUSEZ, Thomas SOREAU, Ludovic PETIT, sont désignés membres de la commission « TRAVAUX et SECURITE»**

## **COMMISSION « FINANCES »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à sept : le Maire, président de droit et six membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Catherine DE MEYER, Cécile BISIAUX, Thomas SOREAU, Jérémie DELSART, Ludovic PETIT, Jean-Claude GABELLE

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Catherine DE MEYER :	14 voix
Cécile BISIAUX :	14 voix
Thomas SOREAU:	14 voix
Jérémie DELSART:	14 voix
Ludovic PETIT :	14 voix
Jean-Claude GABELLE :	14 voix

**Catherine DE MEYER, Cécile BISIAUX, Thomas SOREAU, Jérémie DELSART, Ludovic PETIT, Jean-Claude GABELLE sont désignés membres de la commission « finances »**

## **COMMISSION « COMMUNICATION - ASSOCIATIONS»**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à sept: le Maire, président de droit et six membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Damien TAISNE, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE,

Catherine DE MEYER, Cécile BISIAUX, Fabienne RENAUT.

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Damien TAISNE :	14 voix
Dominique BULTEZ :	14 voix
Nathalie DELACHE :	14 voix
Catherine DE MEYER :	14 voix
Cécile BISIAUX :	14 voix
Fabienne RENAUT :	14 voix

**Damien TAISNE, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE, Catherine DE MEYER, Cécile BISIAUX, Fabienne RENAUT sont désignés membres de la commission « communication-Associations »**

## **COMMISSION « FETES ET CEREMONIES – CULTURE »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à six: le Maire, président de droit et cinq membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Dominique BULTEZ, Fabienne RENAUT, Damien TAISNE, Emilie SAILLY, Nathalie DELACHE

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Dominique BULTEZ :	14 voix
Fabienne RENAUT :	14 voix
Damien TAISNE :	14 voix
Emilie SAILLY :	14 voix
Nathalie DELACHE :	14 voix

**Dominique BULTEZ, Fabienne RENAUT, Damien TAISNE, Emilie SAILLY, Nathalie DELACHE sont désignés membres de la commission « fêtes et cérémonie -culture »  
COMMISSION « SPORTS et JEUNESSE »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à six: le Maire, président de droit et cinq membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats Jérémie DELSART, Bruno PARENT, Damien TAISNE, Marie-Laure MAROUSEZ, Emilie SAILLY

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Jérémy DELSART :	14 voix
Bruno PARENT :	14 voix
Damien TAISNE :	14 voix
Marie-Laure MAROUSEZ :	14 voix
Emilie SAILLY :	14 voix

**Jérémy DELSART, Bruno PARENT, Damien TAISNE, Marie-Laure MAROUSEZ, Emilie SAILLY sont désignés membres de la commission « Sports et Jeunesse »**

**COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à sept: le Maire, président de droit et six membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Jérémie DELSART, Marie-Laure MAROUSEZ, Ludovic PETIT, Catherine DE MEYER, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Jérémy DELSART :	14 voix
Marie-Laure MAROUSEZ :	14 voix
Ludovic PETIT :	14 voix
Catherine DE MEYER :	14 voix
Dominique BULTEZ:	14 voix
Nathalie DELACHE :	14 voix

**Jérémy DELSART, Marie-Laure MAROUSEZ, Ludovic PETIT, Catherine DE MEYER, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE sont désignés membres de la commission « Affaires scolaires »**

**COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à cinq: le Maire, président de droit et quatre membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidates : Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Marie-Laure MAROUSEZ, Nathalie DELACHE.

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Catherine DE MEYER :	14 voix
Fabienne RENAUT :	14 voix
Marie-Laure MAROUSEZ :	14 voix
Nathalie DELACHE :	14 voix



**Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Marie-Laure MAROUSEZ, Nathalie DELACHE sont désignées membres de la commission « Affaires sociales »**

### **COMMISSION « RURALITE »**

Mr le Maire propose de fixer le nombre de membres de la commission à trois : le Maire, président de droit et deux membres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Désignation de deux membres :

Mr le Maire fait appel à candidatures. Sont candidats : Jean-Claude GABELLE, Thomas SOREAU

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers appelés à voter : 14

Jean-Claude GABELLE : 14 voix,

Thomas SOREAU : 14 voix

**Jean-Claude GABELLE, Thomas SOREAU sont désignés membres de la commission « Ruralité ».**

N°2020/05/29-08

### **Divers :**

-Présentation de l'effectif du personnel communal.

-Cantine : un logiciel sera acquis pour une meilleure gestion de la commande des repas du service de la cantine péri-scolaire - Mise en place souhaitée à la rentrée de septembre

- Rues Signalétique : un état des lieux sera fait afin d'installer des panneaux précisant les rues quand nécessaire.

-Associations : réflexion à mener quand à la redynamisation

-Commerces : demande des cafés pour l'installation de terrasse sur la voie publique : Accord du CM

-Centre de Loisirs d'Haspres : Continuité du partenariat souhaité avec la ville d'Haspres

-Ecole : Organisation- piscine

-Réunion de la commission Affaires scolaires ce mardi 02 juin à 18h

-Commission travaux : réunion ce mercredi 03 juin 18h30

-City stade : des groupes de jeunes extérieurs du village s'y rassemblent : Arrêté de fermeture pris ce jour

Distribution par les élus ce week-end :  
- des masques de la Région (tissu et papier)  
- Flash info

Levée de séance à 20h30  
Certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Christian BISIAUX